

Gouvernement du Québec

## **Décret 1198-2011**, 30 novembre 2011

CONCERNANT les membres indépendants du conseil d'administration de la Société du Grand Théâtre de Québec

ATTENDU QUE la Société du Grand Théâtre de Québec est une société visée par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02);

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 4 de cette loi prévoit qu'au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 34-2010 du 20 janvier 2010, M<sup>e</sup> Suzanne Gagné a été nommée membre et présidente du conseil d'administration de la Société du Grand Théâtre de Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 61-2002 du 30 janvier 2002, madame Madeleine Nadeau a été nommée membre du conseil d'administration de la Société du Grand Théâtre de Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 996-2006 du 1<sup>er</sup> novembre 2006, madame Julie Rouleau et monsieur François Taschereau ont été nommés membres du conseil d'administration de la Société du Grand Théâtre de Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 29-2007 du 16 janvier 2007, monsieur Gilles Moisan a été nommé membre du conseil d'administration de la Société du Grand Théâtre de Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 157-2010 du 10 mars 2010, madame Johane Desjardins et monsieur Alain Lemay ont été nommés de nouveau membres du conseil d'administration de la Société du Grand Théâtre de Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 157-2010 du 10 mars 2010, monsieur Jean-François Fournier a été nommé membre du conseil d'administration de la Société du Grand Théâtre de Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de qualifier les membres indépendants du conseil d'administration de la Société du Grand Théâtre de Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine :

QUE les personnes suivantes soient qualifiées comme membres indépendants du conseil d'administration de la Société du Grand Théâtre de Québec :

- M<sup>e</sup> Suzanne Gagné, présidente;
- madame Johane Desjardins;
- M<sup>e</sup> Jean-François Fournier;
- monsieur Alain Lemay;
- monsieur Gilles Moisan;
- madame Madeleine Nadeau;
- madame Julie Rouleau;
- monsieur François Taschereau;

QUE les décrets numéros 34-2010 du 20 janvier 2010, 61-2002 du 30 janvier 2002, 996-2006 du 1<sup>er</sup> novembre 2006, 29-2007 du 16 janvier 2007 et 157-2010 du 10 mars 2010 soient modifiés en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 14 décembre 2011.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GILLES PAQUIN

56707

Gouvernement du Québec

## **Décret 1199-2011**, 30 novembre 2011

CONCERNANT les membres indépendants du conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec

ATTENDU QUE la Société de télédiffusion du Québec est une société visée par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02);

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 4 de cette loi prévoit qu'au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 73-2008 du 31 janvier 2008, monsieur Jean Lamarre a été nommé membre et président du conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 99-2008 du 6 février 2008, madame Andréanne Bournival a été nommée membre du conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec;